

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2024

Présents :

Yannick BAUGUIL - Magali BOCCARD - Rémi CANITROT - Joselyne FABRE - -
Gabriel ESPIE - Jean-Louis GREZES-BESSET - Laurent GRIMAL - Jacques
LACOMBE - Benoît MOLINIE - Aurélien RIPEPI - Danielle SOULIE - Sandrine
SUDRES

Excusés : Véronique LACOMBE - Gilles FOULON -

Procuration :

Véronique LACOMBE donne procuration à Jean-Louis GREZES-BESSET
Gilles FOULON donne procuration à Laurent GRIMAL
⇒ 14 votants sur 14 élus

Secrétaire de séance : Jean-Louis GREZES-BESSET

1 Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 08 février 2024

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'approbation du compte-rendu du précédent conseil qui a eu lieu le 08 février 2024.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 Approbation des comptes de gestion 2023 (Commune - Assainissement - Lotissement),

Mr le Maire rappelle aux élus la raison d'être de telles délibérations.

Les comptes de gestion sont élaborés par le Service de Gestion Comptable de Villefranche-de-Rouergue (SGC). Ils permettent de valider de manière définitive les comptes administratifs tenus en parallèle par notre secrétaire de mairie.

2.1 Compte gestion de la Commune

COMMUNE DE CAMJAC		CA 202
DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION 2023		
Séance ordinaire du jeudi 11 avril 2024		VOTES
Nombre de membres en exercice	14	Pour : 14
Nombre de membres présents	14	Contre :
Nombre de suffrages exprimés	14	
Abstention(s)		
<i>Date de convocation : jeudi 4 avril 2024</i>		
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Gabriel ESPIE		
Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :		
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :		
1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;		
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;		
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;		
Fait et délibéré à CAMJAC le 11/04/2024		
Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :		
BAUGUIL Yannick, BOCCARD Magali, CANITROT Rémi, FABRE Joselyne, FOULON Gilles, GREZES BESSET Jean-Louis, GRIMAL Laurent, LACOMBE Jacques, LACOMBE Véronique, MOLINIE Benoit, RIPEPI Aurélien, SOULIE Danielle, SUDRES Sandrine		

2.2 Compte gestion assainissement

SERVICE ASSAINISSEMENT DE CAMJAC

CA 2023

DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION 2023

Séance ordinaire du jeudi 11 avril 2024

Nombre de membres en exercice 14

Nombre de membres présents 14

Nombre de suffrages exprimés 14

Abstention(s)

VOTES

Pour : 14

Contre :

Date de convocation : jeudi 4 avril 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Gabriel ESPIE

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à CAMJAC le 11/04/2024

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

BAUGUIL Yannick, BOCCARD Magali, CANITROT Rémi, FABRE Joselyne, FOULON Gilles, GREZES BESSET Jean-Louis, GRIMAL Laurent, LACOMBE Jacques, LACOMBE Véronique, MOLINIE Benoit, RIPEPI Aurélien, SOULIE Danielle, SUDRES Sandrine

2.3 Compte gestion lotissement

LOTISSEMENT DE CAMJAC

CA 2023

DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION 2023

Séance ordinaire du jeudi 11 avril 2024

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	14

VOTES
Pour : 14
Contre :

Abstention(s)

Date de convocation : jeudi 4 avril 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Gabriel ESPIE

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à CAMJAC le 11/04/2024

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

BAUGUIL Yannick, BOCCARD Magali, CANITROT Rémi, FABRE Joselyne, FOULON Gilles, GREZES BESSET Jean-Louis, GRIMAL Laurent, LACOMBE Jacques, LACOMBE Véronique, MOLINIE Benoit, RIPEPI Aurélien, SOULIE Danielle, SUDRES Sandrine

3 Vote des comptes administratifs 2023 (Commune - Assainissement - Lotissement),

Mr le Maire apporte toutes les précisions nécessaires aux élus pour la bonne compréhension des évolutions à la baisse ou à la hausse des charges et produits des CA (comptes administratifs du budget principal, assainissement et lotissement du Suquet).

Le compte administratif commune de Camjac est composé de deux sections Fonctionnement et Investissement.

Le budget investissement fait ressortir un besoin de financement de 41 882,32 euros au 31/12/2023.

Le budget fonctionnement fait ressortir un excédent de clôture de l'exercice 2023 de 181 451,59 euros.

3.1 Comptes administratif Commune

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023
--

Séance ordinaire du jeudi 11 avril 2024
Nombre de membres en exercice 14
Nombre de membres présents 13
Nombre de suffrages exprimés 13
Abstention(s)

VOTES
Pour : 13
Contre :

Date de convocation : jeudi 4 avril 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Louis GREZES-BESSET
 délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023
 dressé par Gabriel ESPIE après s'être fait présenter le budget primitif,
 le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	76 101.72			391 293.71	76 101.72	391 293.71
Opérations exercice	241 934.98	133 718.61	339 664.01	521 115.60	581 598.99	654 834.21
Total	318 036.70	133 718.61	339 664.01	912 409.31	657 700.71	1 046 127.92
Résultat de clôture	184 318.09			572 745.30		388 427.21
Restes à réaliser	329 470.93	471 906.70			329 470.93	471 906.70
Total cumulé	513 789.02	471 906.70		572 745.30	329 470.93	860 333.91
Résultat définitif	41 882.32			572 745.30		530 862.98

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

BAUGUIL Yannick, BOCCARD Magali, CANITROT Rémi, FABRE Josélyne, FOULON Gilles, GREZES BESSET Jean-Louis, GRIMAL Laurent, LACOMBE Jacques, LACOMBE Véronique, MOLINIE Benoit, RIPEPI Aurélien, SOULIE Danielle, SUDRES Sandrine

3.2 Affectation du résultat de Fonctionnement

COMMUNE DE CAMJAC		CA 2023			
DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT					
Nombre de membres en exercice	14	<table border="1"> <tr> <td>VOTES</td> </tr> <tr> <td>Pour : 14</td> </tr> <tr> <td>Contre :</td> </tr> </table>	VOTES	Pour : 14	Contre :
VOTES					
Pour : 14					
Contre :					
Nombre de membres présents	14				
Nombre de suffrages exprimés	14				
Abstention					
<i>Date de convocation : jeudi 4 avril 2024</i>					
L'an Deux mille vingt trois, Le Conseil Municipal , réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gabriel ESPIE .					
Présents :					
BAUGUIL Yannick, BOCCARD Magali, CANITROT Rémi, FABRE Joselyne, FOULON Gilles, GREZES BESSET Jean-Louis, GRIMAL Laurent, LACOMBE Jacques, LACOMBE Véronique, MOLINIE Benoît, RIPEPI Aurélien, SOULIE Danielle, SUDRES Sandrine					
Secrétaire(s) de séance : Jean-Louis GREZES-BESSET					
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023					
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023					
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 572 745.30					
décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :					
Pour Mémoire		0.00			
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)		0.00			
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)		391 293.71			
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)		298 363.72			
RESULTAT DE L'EXERCICE :		0.00			
EXCEDENT		181 451.59			
Résultat cumulé au 31/12/2023		572 745.30			
A.EXCEDENT AU 31/12/2023		572 745.30			
Affectation obligatoire		0.00			
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)		0.00			
		0.00			
Déficit résiduel à reporter		0.00			
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068		41 882.32			
Solde disponible affecté comme suit:		0.00			
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		0.00			
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)		530 862.98			
B.DEFICIT AU 31/12/2023		0.00			
Déficit résiduel à reporter - budget primitif		0.00			

3.3 Comptes administratif Assainissement

SERVICE ASSAINISSEMENT DE CAMJAC

CA 2023

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Séance ordinaire du jeudi 11 avril 2024

Nombre de membres en exercice 14

Nombre de membres présents 13

Nombre de suffrages exprimés 13

Abstention(s)

VOTES

Pour : 13

Contre :

Date de convocation : jeudi 4 avril 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Louis GREZES-BESSET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Gabriel ESPIE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	11 604.40			12 661.00	11 604.40	12 661.00
Opérations exercice	23 795.28	26 756.40	23 114.54	44 974.77	46 909.82	71 731.17
Total	35 399.68	26 756.40	23 114.54	57 635.77	58 514.22	84 392.17
Résultat de clôture	8 643.28			34 521.23		25 877.95
Restes à réaliser						
Total cumulé	8 643.28			34 521.23		25 877.95
Résultat définitif	8 643.28			34 521.23		25 877.95

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

BAUGUIL Yannick, BOCCARD Magali, CANITROT Rémi, FABRE Joselyne, FOULON Gilles, GREZES BESSET Jean-Louis, GRIMAL Laurent, LACOMBE Jacques, LACOMBE Véronique, MOLINIE Benoit, RIPEPI Aurélien, SOULIE Danielle, SUDRES Sandrine

En synthèse, l'excédent global reporté est le cumul des CA principal commune, assainissement et Lotissement du Suquet en parfaite cohérence avec les comptes de gestion du Service de Gestion Comptable.

Les principaux constats de valorisation financière 2023 sont tout à fait favorables et permettent de bien continuer à structurer l'équilibre et l'avenir de la commune :

- Les produits de fonctionnement sont en constante progression depuis 2019. Ils s'élèvent à 472 603 euros pour 329 037 euros (+ 43,6%).
- Les charges réelles de fonctionnement durant cette même période ont été maîtrisées à savoir : 291 151 euros pour 287 961 euros en 2019 (+1,1%).

En conséquence cette rigueur de gestion a produit une capacité d'autofinancement nette de +482%.

Les dettes financières ont été également contenues (2,7% par rapport à 2019) et nous ont permis de conserver un bon niveau de trésorerie pour dégager un fonds de roulement en progression de +21,6% soit 388 427 euros.

S'agissant des charges de fonctionnement générales, elles sont depuis 2019 en diminution soit 94 164 euros par rapport à 121 384 euros (soit – 22,4%).

Les charges de personnel s'élevaient en 2019 à 116 329 euros pour atteindre fin 2023 129 996 euros soit une évolution de +11,7%.

Ainsi la capacité d'autofinancement nette (CAF nette), résultat positif de cette rigueur de gestion pratiquée par le conseil municipal, mesure, exercice après exercice, la capacité de la commune de Camjac à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources financières propres pour financer notamment ses dépenses d'équipement une fois ses dettes remboursées.

En synthèse, Mr le Maire commente l'évolution des principales dépenses d'investissement déjà réalisées et en cours de réalisation.

Dans ces conditions tout à fait favorables, le budget 2024 va permettre de réaliser les projets (MAM, Cœur de Village ...) dans de bonnes conditions, le financement à venir étant sécurisé grâce à un fonds de roulement tout à fait équilibré.

3.4 Affectation du résultat Assainissement

SERVICE ASSAINISSEMENT DE CAMJAC

CA 2023

DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Nombre de membres en exercice	14	VOTES
Nombre de membres présents	14	Pour : 14
Nombre de suffrages exprimés	14	Contre :
Abstention		

Date de convocation : jeudi 4 avril 2024

L'an Deux mille vingt trois, Le Conseil Municipal ,
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Gabriel ESPIE .

Présents :

BAUGUIL Yannick, BOCCARD Magali, CANITROT Rémi, FABRE Joselyne, FOULON Gilles, GREZES BESSET Jean-Louis,
GRIMAL Laurent, LACOMBE Jacques, LACOMBE Véronique, MOLINIE Benoit, RIPEPI Aurélien, SOULIE Danielle,
SUDRES Sandrine

Secrétaire(s) de séance : Jean-Louis GREZES-BESSET

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

excédent de 34 521.23

Pour Mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	11 604.40
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	0.00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
EXCEDENT	21 860.23
Résultat cumulé au 31/12/2023	34 521.23
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	34 521.23
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0.00
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	8 643.28
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	25 877.95
B.DEFICIT AU 31/12/2023	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

3.5 Comptes administratif Lotissement

LOTISSEMENT DE CAMJAC

CA 2023

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Séance ordinaire du jeudi 11 avril 2024

Nombre de membres en exercice 14

Nombre de membres présents 13

Nombre de suffrages exprimés 13

Abstention(s)

VOTES

Pour : 13

Contre :

Date de convocation : jeudi 4 avril 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Louis GREZES-BESSET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Gabriel ESPIE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		143 884.75	12 133.59		12 133.59	143 884.75
Opérations exercice	28 267.70		7 257.68		35 525.38	
Total	28 267.70	143 884.75	19 391.27		47 658.97	143 884.75
Résultat de clôture		115 617.05	19 391.27			96 225.78
Restes à réaliser						
Total cumulé		115 617.05	19 391.27			96 225.78
Résultat définitif		115 617.05	19 391.27			96 225.78

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

BAUGUIL Yannick, BOCCARD Magali, CANITROT Rémi, FABRE Joselyne, FOULON Gilles, GREZES BESSET Jean-Louis, GRIMAL Laurent, LACOMBE Jacques, LACOMBE Véronique, MOLINIE Benoit, RIPEPI Aurélien, SOULIE Danielle, SUDRES Sandrine

3.6 Affectation du résultat Lotissement

LOTISSEMENT DE CAMJAC

CA 2023

DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Nombre de membres en exercice	14	VOTES
Nombre de membres présents	14	
Nombre de suffrages exprimés	14	
Abstention		
		Pour : 14
		Contre :

Date de convocation : jeudi 4 avril 2024

L'an Deux mille vingt trois, Le Conseil Municipal ,
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Gabriel ESPIE .

Présents :

BAUGUIL Yannick, BOCCARD Magali, CANITROT Rémi, FABRE Joselyne, FOULON Gilles, GREZES BESSET Jean-Louis,
GRIMAL Laurent, LACOMBE Jacques, LACOMBE Véronique, MOLINIE Benoit, RIPEPI Aurélien, SOULIE Danielle,
SUDRES Sandrine

Secrétaire(s) de séance : Jean-Louis GREZES-BESSET

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

déficit de -26 648.95

Pour Mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-12 133.59
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	0.00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
DEFICIT	-7 257.68
Résultat cumulé au 31/12/2023	-19 391.27
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	0.00
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0.00
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	0.00
B.DEFICIT AU 31/12/2023	-19 391.27
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-19 391.27

Ce compte administratif fait apparaître un déficit temporaire de – 26 648,95 euros.

Il se justifie à ce niveau par des recettes venues en remboursement par le tiers ayant bénéficié de l'opération aménagement des lots à lotir (remboursement de frais de raccordement (assainissement, eau potable, télécom, fibre, réseaux, terrassement).

En conséquence, ces recettes, liées à l'opération Lotissement, ont dû être (DDFIP) strictement imputées sur le budget fonctionnement de la commune.

4 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024,

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'Etat de notification des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2024. Le montant des bases d'impositions est le suivant :

Taxe foncière (bâti) : 443 900 €

Taxe foncière (non bâti) : 54 300€

Taxe d'habitation : 98 800€

Les bases d'imposition ont été revalorisées de +4,1% par les pouvoirs publics au 01/01/2024 pour l'ensemble des collectivités locales du territoire français.

Les taux actuels sont

Taxe foncière (bâti) : 31,76 %

Taxe foncière (non bâti) : 59,15 %

Taxe d'habitation : 8,70 %

Afin de ne pas se tenir encore trop éloignés de la moyenne des taux du Pays Ségali Communauté, il est proposé aux élus d'augmenter très modérément les taux (+0,5%).

Il appartient au conseil de décider du maintien ou de la modification des taux

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour l'année 2024, de modifier les taux d'imposition de la taxe foncière (bâti et non bâti) et autorise le maire à signer l'état de notification.

Les taux et le produit correspondant pour 2024 sont de :

	Bases	Taux	Produit
Taxe foncière (bâti) :	443 900	31,92 %	141 692,00
Taxe foncière (non bâti)	54 300	59,45%	32 281,00
Taxe d'habitation	98 800	8,74%	8 635,00
Produit attendu			182 609,00

Soit une recette supplémentaire par rapport à 2023 de +912 euros.

5 Délibération portant sur la durée d'amortissements du compte 204,

Mr le Maire explique que les dépenses imputées au compte 204 sont désormais amortissables au 01/01/2024 selon les durées ci-dessous indiquées :

- Subventions d'équipement qui financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises : 5 ans ;
- Subventions d'équipement qui financent des biens immobiliers ou des installations : 15 ans ;
- Subventions d'équipement qui financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (logement social, réseaux très haut débit ...) : maximum 40 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide d'affecter ces durées d'amortissement,
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6 Vote du budget primitif commune 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif de la Commune de CAMJAC 2024 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	991 145.98	991 145.98
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 072 837.77	1 072 837.77
TOTAL	2 063 983.75	2 063 983.75

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif de la Commune de CAMJAC 2024, arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	991 145.98	991 145.98
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 072 837.77	1 072 837.77
TOTAL	2 063 983.75	2 063 983.75

7 Vote du budget primitif assainissement 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif ASSAINISSEMENT 2024 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	70 867.37	70 867.37
SECTION D'INVESTISSEMENT	40 539.88	40 539.88
TOTAL	111 407.25	111 407.25

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif ASSAINISSEMENT 2024, arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	70 867.37	70 867.37
SECTION D'INVESTISSEMENT	40 539.88	40 539.88
TOTAL	111 407.25	111 407.25

8 Vote du budget primitif lotissement du Suquet 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif du LOTISSEMENT LE SUQUET 2024 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	96 695.46	96 695.46
SECTION D'INVESTISSEMENT	181 710.06	181 710.06
TOTAL	278 405.52	278 405.52

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif du LOTISSEMENT LE SUQUET 2024, arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	96 695.46	96 695.46
SECTION D'INVESTISSEMENT	181 710.06	181 710.06
TOTAL	278 405.52	278 405.52

9 Délibération sur le montant redevance annuelle assainissement collectif,

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 02 avril 2010 qui fixait le montant de la redevance assainissement pour les habitants de tous les hameaux dont l'assainissement collectif est réalisé.

Afin de se préparer au futur transfert de la compétence « assainissement collectif » à la communauté de communes Pays Ségali, et en vue d'une harmonisation des taux, il est nécessaire de revoir le montant de cette redevance qui comporte une part fixe et une part variable.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, le montant de la redevance de l'assainissement collectif qui sera appliqué à chaque habitation raccordée au réseau sera de :

- Part fixe : 75,00 €
- Part variable : 1,375 € le m3.

En ce qui concerne la part variable, les habitations dont l'approvisionnement en eau se fait totalement ou partiellement à une source privée, la consommation forfaitaire est fixée comme suit :

- 50 m3 pour un foyer d'une personne,
- 100 m3 pour un foyer de deux personnes,
- 150 m3 pour un foyer de trois personnes et plus.

Si ces usagers mettent en place un compteur à leur frais, la consommation indiquée sur celui-ci sera prise en compte.

Une consommation forfaitaire de 60 m3 par résidence secondaire occupée pendant une durée limitée au cours de l'année sera appliquée.

Les modalités de mise en œuvre de cette dernière mesure seront prises en compte au moment du transfert de la compétence « assainissement collectif ».

De plus, il est précisé que la redevance pour modernisation des réseaux de collecte perçue par l'Agence de l'Eau Adour Garonne est incluse dans la part variable.

Mr le Maire est chargé d'accomplir toutes les formalités et signer tous les documents.

10 Délibération pour l'Aménagement du cœur de bourg de Camjac et place de l'église de Frons – « Opération Cœur de Village » -

Mr le Maire rappelle au conseil municipal qu'une « Opération Cœur de Village » est en étude depuis plusieurs années déjà. Cette opération concerne le cœur de bourg de la Croix Rouge ainsi que la place de l'église de Frons.

Le prix de revient prévisionnel de ces travaux devrait s'élever à 558 669,32 euros hors taxe et se répartirait comme suit :

- A hauteur de 369 521,15 € HT en ce qui concerne l'aménagement du cœur de bourg de Camjac – La Croix Rouge,
- Et à hauteur de 189 148,17 € HT en ce qui concerne l'aménagement de la place de l'église de Frons.

Le déroulement des travaux s'effectuera sur plusieurs années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés ce projet pour un montant hors taxe de 558 669,32 euros et autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents.

11 Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2024

M. le maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n°03_12_2023 du conseil municipal en date du 14 décembre 2023 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et que cette norme comptable s'appliquera au budget communal.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à

l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% % des dépenses réelles de chaque section.

- Donner tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- Donne tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

12 Questions diverses

12.1 Conseil d'école

Afin d'optimiser la communication entre d'une part les enseignants, les délégués de parents d'élèves et d'autre part les élus, une réunion est prévue le mardi 23 avril à 18H. Son but est de construire dans le temps une relation de confiance autour de décisions d'accompagnement des enfants.

12.2 Prochain CM.

Le prochain CM est prévu début juin et sera lié aux délibérations à prendre concernant la communauté de communes PSC : première délibération à prendre liée au transfert de l'assainissement collectif ainsi que l'achat d'énergie auprès du SIEDA.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 23h30